

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt six

Le : 09 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2026

Effectif légal : 27

**Nombre de Conseillers
en exercice : 27**

Votants : 26

Présents : 22

PRESENTS : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Marie-Joseph LABERGÈRE, Madame Fatima BOUKILI, Monsieur David BARLET, Madame Pascale GIBERT, Monsieur David FRETILLE, Madame Aurore BOUHIER, Monsieur Cyrille CHAUVET, Madame Delphine CALOMINE, Monsieur Guy DESVILLES, Madame Elodie HAMELIN, Madame Hanifé YILMAZ, Monsieur Arnaud BOUHIER, Madame Solène LAPLAGNE, Monsieur Edouard NEBIE, Madame Nadia GUERRERO, Monsieur Philippe LAURENT, Madame Marie-Paule CELERIER, Monsieur Thierry PASQUET ;

PROCURATIONS : Monsieur Olivier TERRAZ à Madame Fatima BOUKILI, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ à Madame Aurore BOUHIER, Madame Alexandra MOREAU à Monsieur François POIRSON, Monsieur Lakhdar ABED à Monsieur Julien CHALANGEAS ;

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur Ludovic DELHOUME

Secrétaire de séance : Monsieur Julien CHALANGEAS

Délibération n°2026-04-20 Avis sur le projet de la nouvelle unité de valorisation énergétique

Le Conseil municipal de Rilhac-Rancon,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement,

Vu le projet de création d'une nouvelle unité de valorisation énergétique porté par la Communauté Urbaine de Limoges Métropole,

Vu les éléments de présentation du projet transmis aux élus,

Considérant que ce projet vise à assurer le traitement des déchets, renforcer l'autonomie de traitement, produire de l'énergie et contribuer à la transition énergétique,

Considérant l'intérêt que peut présenter ce projet pour le territoire en matière de gestion des déchets et de valorisation énergétique,

Considérant la nécessité de veiller à la bonne prise en compte des enjeux environnementaux, sanitaires, techniques et financiers,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de Rilhac-Rancon :

- ÉMET un avis favorable sur le projet de création d'une nouvelle unité de valorisation énergétique.
- PREND ACTE des objectifs du projet, notamment le traitement des déchets, la production d'énergie, la récupération de chaleur.....

- AUTORISE Madame le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme le 16/04/2026

Affiché / Notifié le 16/04/2026

Certifié exécutoire le 16/04/2026

Publiée le 16/04/2026

Le Maire,

Nadine BURGAUD

Pour le Maire Absent,

Le premier Adjoint

F. Poirson



Handwritten signature or initials, possibly 'F. Poirson'.